

12 juil 2019 -18:11

Appartient à Conseil des ministres du 12 juillet 2019

Actualisation des normes pour les véhicules d'entreprise acquis en remploi

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération des plus-values réalisées sur certains véhicules d'entreprise.

Le projet a principalement pour objectif d'actualiser les normes auxquelles les véhicules d'entreprise acquis en remploi doivent répondre dans le cadre de l'exonération des plus-values qui sont réalisées sur les véhicules d'entreprise conformément au Code des impôts sur les revenus 1992. Le but de ces normes est d'améliorer le parc des véhicules utilitaires, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau écologique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be